

## Exception nationale et problématiques communes

**Cela fait maintenant plus de dix ans que les autorités tunisiennes puis algériennes sont engagées dans une lutte féroce contre leurs oppositions d'inspiration islamiste. Et si l'on regarde plus loin, vers l'Egypte, la Syrie,... cette confrontation est encore plus ancienne. Bien évidemment, chaque contexte national a ses spécificités, mais il y a bien quelques constantes, et peut être quelques leçons à tirer pour le débat qui traverse la société marocaine depuis les attentats meurtriers du 16 mai.**

Injustices sociales criantes et autoritarisme politique sont les deux éléments qui caractérisent les pays de la région et qui expliquent aussi la permanence des autres maux qui les rongent et qui rendent leur modernisation encore plus ardue : ségrégation entre les sexes, intolérance et conservatisme social, refus des pluralismes linguistique et culturel, etc... Ce contexte est aggravé par les effets dévastateurs auprès des opinions publiques de la crise palestinienne et de l'embargo puis de la guerre contre l'Irak, perçus comme deux illustrations d'une attitude discriminatoire de la "communauté internationale". Ce sont donc des sociétés en dissidence plus ou moins larvée et des régimes à la légitimité très relative qui sont en plus sommés - au lendemain du 11 septembre - de s'enrôler dans la coalition contre le terrorisme que les Etats-Unis ont décidé de mettre en place.

L'exception marocaine - au sens d'une construction historique particulière - n'en est pas moins banale : il y a aussi des problématiques communes que ce pays partage avec ses voisins, et il aurait tort de ne pas méditer leur expérience, au prétexte d'une spécificité irréductible qui l'immuniserait a priori contre des tragédies encore plus sanglantes que celle qu'il vient de vivre. La première question commune de ce point de vue est le coût de toute option sécuritaire dans le traitement de

l'islamisme politique. On sait depuis l'épisode nassérien et sa confrontation avec les Frères musulmans qu'une telle option a un coût exorbitant en termes de libertés publiques et de droits. Insupportable sur le plan des valeurs, cette voie a montré aussi sa perversité : l'ensemble de la société a été en réalité muselée au prétexte de lutter contre telle ou telle menée "subversive" et les dispositifs de contrôle despotique mis en place (lois d'urgence, tribunaux militaires, musellement de la presse, etc.) n'ont guère été démantelés après "les victoires" supposées sur cet adversaire particulier. Bien au contraire. De proche en proche, tous les secteurs d'opinion ont été concernés. La Syrie avec l'exemple paroxystique de Hamma, ville martyre, la Tunisie qui ne tolère plus aucune voix dissidente, islamiste ou pas et, surtout, l'Algérie voisine, ont encore réédité cette expérience violente et stérile. Dans ce dernier pays, le bilan est particulièrement tragique avec des dizaines de milliers de morts, des millions de rescapés traumatisés, des milliers de disparitions forcées,...

### L'impératif de la paix civile

Au delà de leur coût éthique, ces affrontements fratricides ont enfin des conséquences economico-sociales et politiques graves. Alors que ces pays ont besoin de mobiliser toutes leurs forces pour affronter les défis du développement, leur énergie a été pour l'essentiel orientée vers la guerre interne et son cortège de tragédies immédiates et de drames tout aussi mortels à long terme. Ainsi des dizaines de milliers de cadres algériens, formés sur le budget de leur nation, ont dû quitter leur pays et leur retour est chaque jour qui passe de plus en plus improbable. Cette véritable saignée est difficilement chiffrable, et ses effets peu perceptibles à première vue, mais elle est significative. Toute guerre civile, même de faible intensité, est un véritable obstacle à toute stratégie de développement. Elle affaiblit le pays,

société et pouvoir compris, et le détourne de ses véritables priorités. L'impératif de paix civile s'impose à tous. C'est pour le faire vivre justement qu'il faut s'opposer aux actes terroristes. Mais la lutte "contre le terrorisme" ne peut y porter atteinte. Le seul objectif tolérable est de restaurer justement la paix rompue par l'acte terroriste, d'assurer la sécurité des biens et des personnes sans causer par des actes inconsidérés (une répression aveugle par exemple) des dommages irrémediables au minimum de concorde qui permet de vivre ensemble.

Le Maroc est ainsi devant un choix d'une simplicité limpide : punir les responsables des actes criminels du 16 mai (et rien que les responsables) et refuser tout manquement, y compris le plus infime, aux libertés essentielles (présomption d'innocence, droit à l'intégrité physique, à un procès équitable,...). Ou profiter du traumatisme du 16 mai pour réprimer sans distinction, sévir contre toute voix dissidente et régler des comptes avec des adversaires politiques dont on peut légitimement refuser les idées, mais qui ont droit à l'expression tant qu'ils rejettent la violence. À lire certains journaux, on sent bien cette tentation éradictarice qui rôde et qui se manifeste de plusieurs manières. Ainsi, la confusion entre les groupes islamistes légaux ou tolérés et les groupuscules violents est pratiquée à longueur d'articles et les communiqués des services de sécurité sont repris sans distance critique ni égard pour la présomption d'innocence. Mais l'épisode le plus révélateur fut probablement l'attitude de certains politiques et commentateurs lors des manifestations de protestation contre les attentats du 16 mai.

L'exclusion de certains partis a été approuvée sans en mesurer ni les conséquences immédiates ni les effets à long terme. De quel droit priver en effet des centaines de milliers de

citoyen(ne)s du droit de dire pacifiquement leur rejet de la violence criminelle, affaiblissant du même coup le consensus nécessaire face à de telles épreuves ? Y aurait-il désormais deux catégories de Marocains : les progressistes et les libéraux, modernistes par essence, les seuls à avoir droit de cité et les "obscurantistes", auxquels on refuserait toute existence sociale et politique, comme si on voulait les pousser à la faute ?

Les élites marocaines sont face, toutes proportions gardées, au même dilemme que celui auquel l'Algérie a dû faire face depuis douze ans et un pays comme l'Egypte depuis au moins l'assassinat de Sadate. Les situations ne sont ni identiques ni même par beaucoup d'aspects comparables. Mais les défis politiques soulevés sont finalement assez proches.

Pour tous, l'objectif est bien l'émergence d'un espace pluraliste et pacifié de confrontation dont l'Etat serait le principal garant et arbitre et duquel ne seraient exclus que les partisans de la violence et ceux qui refusent une plateforme minimale dont les droits et les libertés essentielles seraient la base et le fondement. Comme un fil rouge implicite, notre ambition doit être toujours la même : inclure et non marginaliser, impliquer et non rejeter. Cette logique d'intégration politique de toutes les forces politiques est en réalité la condition d'un objectif plus large qui est celui de la nécessaire intégration sociale et économique de toutes les couches sociales des pays de la région. Il ne saurait y avoir de mobilisation pour un développement global et réel sans une mobilisation de tous, et cette mobilisation n'est à son tour possible sans un compromis politique entre les principales forces du pays, dont bien évidemment les équipes dirigeantes, mais aussi les islamistes.

### Quelle laïcité ?

On voit déjà poindre les objections des adversaires de cette vision : les islamistes ne croient pas réellement aux droits de l'Homme, et leur adhésion à la

démocratie représentative est pour l'essentiel opportuniste. Adeptes du double langage, ils seraient irrémédiablement hostiles aux valeurs universelles, et feraient semblant de s'en accommoder en attendant la conquête du pouvoir. Et ces objecteurs trouveraient facilement dans la littérature et le discours islamistes de nombreuses preuves de ce qu'ils avancent. Mais même dans cette optique, il faut nous semble-t-il maintenir la posture pacifique et intégratrice que nous défendons ici, qui est en réalité le premier pas d'un projet laïque et démocratique en terre d'islam qui reste toujours à inventer.

Il n'est bien évidemment guère possible dans cette contribution de faire le tour de cette immense question. On peut néanmoins risquer quelques remarques préliminaires, notamment pour clarifier les termes du débat.

Nourris par la problématique française, nous avons en effet trop tendance à penser qu'il n'y aurait qu'une seule conception de la laïcité, une définition unique et évidente pour tous, qu'il ne s'agirait donc plus que d'adopter, ou de rejeter. De fait, on ne trouvera nulle part, y compris dans les textes fondateurs français, cette définition univoque : ni les lois qui ont créé à la fin du dix-neuvième siècle l'école laïque, ni la loi de séparation des églises et de l'État de 1905, ni le préambule de la Constitution de 1944, qui, la première, a défini la République française comme laïque, ne donnent de définition. On y trouve pour l'essentiel des dispositions institutionnelles, des règles de fonctionnement de l'école, d'organisation des cultes, de financement des édifices publics, ... adossées à des principes généraux. Ces lois furent en réalité des lois de compromis -on y reviendra- entre des conceptions philosophiques très différentes de la laïcité, qui s'organisaient entre deux pôles extrêmes : certains laïques voulant une séparation radicale entre religion et politique qui exigeait, à leurs yeux, une lutte sans merci contre le fait religieux lui-même et partant une domestication

de la puissante église catholique ; d'autres cherchant à aménager une place pour la spiritualité et la transcendance tout en protégeant la sphère du politique. Et en dépit d'une image prégnante sur la laïcité française, qui privilégie sa dimension anti-cléricale combattante, c'est en définitive cette la conception libérale qui a prévalu. On retiendra en tout cas qu'il y a bien une diversité des philosophies de la laïcité, ce que montre l'histoire française mais aussi la diversité des dispositifs institutionnels qui régissent les rapports entre religion et politique dans tous les pays européens, des pays d'Amérique latine et même certains pays musulmans.

**Driss El Yazami**

**Secrétaire général de la FIDH**

**Cet article est la version corrigée  
d'une contribution publiée dans un  
hebdomadaire marocain**

**Documents Maroc à consulter sur :**  
<http://www.fidh.org/magmoyen/maroc.htm>

**- Les disparitions forcées au Maroc :  
répondre aux exigences de vérité et de  
justice**

Mission internationale d'enquête (Rapport  
novembre 2000)

**- Partenariat Euro-méditerranéen,  
diversité culturelle et universalité des  
droits de l'Homme**

(Actes du Séminaire régional 9-12 mai  
Rabat, Maroc)

**- Maroc : La Fidh dénonce la poursuite  
des pratiques arbitraires** (communiqué  
29 août 2003)

**- Maroc : les dérives arbitraires de la  
lutte anti-terroriste** (communiqué 21  
juillet 2003)

**- Maroc : les Nations unies préoccupées  
par la situation des femmes**  
(communiqué 16 juillet 2003)

**- Maroc : trois ans ferme pour Ali Lmrabet,  
atteinte grave à la liberté d'expression**  
(communiqué 17 juin 2003)

**- Maroc : mauvaises conditions de  
détention du journaliste Ali Lmrabet**  
(communiqué 10 juin 2003)